

Berger belge

Le standard de la race décrit un idéal quant aux caractéristiques, au tempérament et à l'apparence d'une race et assure qu'un chien peut remplir son but initial. Les éleveurs et les juges doivent être conscients qu'ils doivent accorder la priorité à des chiens qui sont en santé et sains de corps et d'esprit.

Origines et rôle

Ses ancêtres sont essentiellement les mêmes que ceux de plusieurs des races de berger utilisées un peu partout dans le monde moderne. Caractéristiques reliées au rude climat et aux exigences qui voulaient un chien fort, intelligent et agile. En plus d'être un compagnon fidèle et un chien de famille actif, le berger belge est une race polyvalente qui excelle dans toute une gamme d'activités, notamment la garde de troupeaux, la recherche et le sauvetage, le service policier et militaire, ainsi que les sports de performance tels que les concours d'utilité (IGP/Schutzhund, programmes d'enceinte), l'agilité, l'obéissance, le pistage et de nombreux événements non traditionnels.

Aspect général

La première impression est celle d'un chien solide bien équilibré inscrit dans un carré, d'apparence élégante, qui porte sa tête et son cou avec fierté. Il s'agit d'un animal fort, agile et bien musclé, alerte et attentif. Son physique global donne une impression de profondeur et de solidité sans trace de lourdeur. Le mâle a une apparence incontestablement masculine; la femelle a une apparence nettement féminine. Le mâle et la femelle doivent être jugés avec la même considération.

Comme pour plusieurs races européennes, les premiers amateurs préféraient voir des robes de couleurs, de textures et de longueurs différentes. De nos jours, quatre types différents de robe sont reconnus et utilisés comme caractéristiques de base des quatre variétés de berger belge. Si le groenendael et le tervueren à poil long, le malinois à poil court et le laekinois à poil dur possèdent des robes de couleurs, de textures et de longueurs différentes, ils appartiennent assurément à la même race.

Tempérament

L'animal respire l'intelligence, le courage, la vigilance et le dévouement. En plus de ses aptitudes inhérentes de gardien de troupeaux, il est protecteur de la personne et des biens de son propriétaire et possède un sens aigu de la famille. Lorsqu'on ne lui a pas donné d'ordre, il est vigilant, attentif et toujours en mouvement. Il est sur ses gardes et vigilant envers les étrangers, sans toutefois démontrer d'appréhension. Il ne doit pas faire preuve de peur ni de timidité ni être hostile ni s'attaquer soudainement ou sans raison à un étranger. Avec les personnes qui lui sont familières, il est très affectueux, aimable, avide de leur attention et très possessif.

Taille

Hauteur au garrot : mâle 61-66 cm (24-26 po); femelle, 56-61 cm (22-24 po). La longueur du corps, mesurée de l'avant du poitrail à la projection postérieure du pelvis, correspond à la hauteur au garrot. Les femelles peuvent être quelque peu plus longues. Ossature modérément lourde en proportion de la hauteur de façon à ce que l'animal soit bien équilibré globalement et qu'il ne soit pas trop bas ni trop haut sur pattes, ni trop lourd ni massif.

Robe et Couleur

Longueur, couleur et texture permettent de distinguer les différentes variétés du berger belge.

a) À poil long

Poil externe long, lisse, droit et abondant. Texture moyennement rêche. Sous-poil extrêmement dense, en fonction tout de même des conditions climatiques. Poil plus court sur la tête, sur la face externe des oreilles et sur le bas des pattes. L'ouverture de l'oreille est protégée par des poils bien fournis. Poil abondant et particulièrement long autour du cou, formant un collier. Long et frangé derrière les membres antérieurs; sur la culotte et sur la queue bien panachée. Les deux variétés à poil long se différencient par leur couleur :

- (i) Chien complètement noir ou noir avec taches blanches tel que noté ci-dessous. La variété noire à poils longs est connue sous le nom de **GROENENDAEL**.
- (ii) Chien de couleur fauve vif à acajou roux ou gris, abondamment teintée de noir. La pigmentation de la robe doit être double, de manière caractéristique, l'extrémité de chaque poil clair étant noire. Chez les mâles adultes, cette coloration doit être particulièrement prononcée aux épaules, sur le dos et sur les côtes. La couleur de la poitrine est un mélange de noir et de gris. La face doit présenter un masque noir et les oreilles doivent être principalement aussi de cette couleur. Les dessous du corps, de la queue et du derrière sont beige pâle ou gris. Une couleur fauve délavée est un défaut, de même qu'un noircissement excessif. Cette variété est connue sous le nom de **TERVUEREN**.

b) À poil court

Poil relativement court et droit avec sous-poil dense. Le poil est très court sur la tête, sur les oreilles et sur le bas des pattes. Quelque peu plus long autour du cou où il forme un collier, ainsi que sur la queue et la face postérieure des cuisses. La couleur varie du fauve vif à acajou abondamment nuancé de noir. Masque et oreilles noirs. Les dessous du corps, de la queue et du derrière sont fauve plus pâle. Tout blanc est limité tel que noté ci-dessous. Le fauve lavé est défaut. Cette variété est connue sous le nom de **MALINOIS**.

c) À poil dur

Poil de texture dure, sèche et d'apparence peu soignée. Sous-poil épais et laineux. Poil de longueur moyenne sur tout le corps sauf sur la tête où il est court sur le crâne et quelque peu plus long sur le museau pour former une barbe ou une moustache. Queue sans plumet. Couleur fauve clair à brun rougeâtre. Le gris est également admis. Il peut y avoir des ombres noires sur le museau, sur les oreilles et sur la queue. Les dessous du corps, de la queue et du derrière sont beige pâle ou gris. Cette variété est connue sous le nom de **LAEKENOIS**.

Pour toutes les variétés, le blanc est limité comme suit : une tache petite à modérée sur le poitrail, qui ne doit pas dépasser de plus de 7,6 cm (3 po) le prosternum et ne doit pas atteindre la pointe d'une épaule. Le blanc est également autorisé entre les coussinets des pieds et à l'extrémité des orteils. Le givre sur le menton et le museau est normal.

Tête

Tête bien ciselée, longue sans exagération et présentant des plans parallèles, la ligne supérieure du museau étant parallèle à la ligne supérieure du crâne vue de profil.

Crâne avec un sommet plutôt plat qu'arrondi. Largeur sensiblement identique à sa longueur, sans y être supérieure. Stop modéré.

Museau modérément en pointe, sans être vraiment pointu, de longueur sensiblement égale à celle du sommet du crâne.

Truffe noire sans taches ou régions décolorées.

Gueule : mâchoires fortes et puissantes. Lèvres tendues et noires sans trace de rose à l'extérieur. La denture doit être complète, forte, égale, et constituée de dents blanches et formant en ciseaux ou à égalité. Une mâchoire supérieure trop courte ou trop longue constitue un défaut sérieux.

Yeux brun foncé, de grandeur moyenne, légèrement en forme d'amande, non protubérants.

Oreilles plutôt petites, triangulaires, rigides, dressées, attachées haut.

Cou

Bien musclé, long et légèrement arqué.

Membres antérieurs

Épaule longue et oblique, à plat contre le corps et formant un angle aigu (environ 90 °) avec le bras supérieur dont la longueur est égale à celle de l'omoplate. Pattes droites, fortes et parallèles l'une à l'autre. Os ovale plutôt que rond. Longueur en proportion de la taille du sujet. Paturons de longueur moyenne et forts, légèrement inclinés.

Corps

Poitrine profonde mais non large. Son point le plus bas atteint le niveau du coude de la patte et elle décrit une belle courbe s'élevant vers le ventre.

Dos : de niveau, droit et ferme du garrot à la hanche. Garrot légèrement plus haut que le dos et l'atteignant en oblique.

Rein : vu d'en haut, doit être relativement court, large, fort, et se confondre gracieusement au dos. Ventre modérément développé, ni rétracté ni affaissé.

Membres postérieurs

Croupe de longueur moyenne et légèrement affaissée. Cuisses larges et fortement musclées. Os de la cuisse et de la jambe formant un angle relativement aigu au joint du grasset. Jarrets près du sol. Angle du jarret relativement aigu bien que le fléchissement ne soit pas très fort. Métatarse de longueur moyenne, fort et légèrement incliné. Les ergots, s'il y en a, peuvent être éliminés.

Pieds

Pieds antérieurs ronds (pied de chat) et pieds postérieurs légèrement allongés. Orteils des pieds antérieurs et postérieurs courbés et serrés; bons coussinets. Ongles forts et noirs; ils peuvent toutefois être blancs pour correspondre à des bouts d'orteil blancs.

Queue

Forte à la base et l'os atteint le jarret. Lorsque l'animal est au repos, elle doit être portée bas; en mouvement, portée relevée avec une légère courbure accentuée à l'extrémité. Elle n'est pas enroulée au-dessus du dos ni former et ne forme pas un crochet.

Allures

Les allures sont souples, libres et infatigables, démontrant une facilité de mouvement plutôt qu'une forte puissance de propulsion. Lorsque l'animal court rapidement, ses pattes antérieures et postérieures doivent converger vers l'axe du corps. La ligne du dessus du corps demeure ferme et égale, parallèle au sens du mouvement, sans signe de déplacement en diagonale. L'animal a une forte tendance à se déplacer en cercle plutôt qu'en ligne droite.

Défauts

Toute variante par rapport à ces caractéristiques est un défaut. Deux facteurs doivent servir de guide pour établir s'il s'agit d'un défaut mineur, sérieux ou majeur :

- (a) Importance de la variante par rapport à la caractéristique du standard.
- (b) Importance de l'effet que peut avoir une variante sur la santé et le bien-être et l'habileté de travail du chien.



Caractéristiques éliminatoires

- (a) Tout signe de méchanceté
- (b) Timidité excessive
- (c) Couleur ou combinaison de couleurs non admises dans le standard
- (d) Oreilles pendantes (comme chez le chien courant)
- (e) Queue écourtée ou moignon.
- (f) Mâles de taille inférieure à 58 cm (23 po) ou supérieure à 69 cm (27 po).
- (g) Femelles de taille inférieure à 53 cm (21 po) ou supérieure à 64 cm (25 po).

Nom de la race: Berger belge
Année de reconnaissance: 1923
Année d'effet: Janvier 2004